

Le 10 août 2023

Madame Lucie Lecours  
Présidente de la Commission des relations avec les citoyens  
Commission des relations avec les citoyens  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A3

CRC - 022M  
Consultation générale  
Planification immigration  
au Québec 2024-2027

*Objet : Programme de l'expérience québécoise*

Madame la Présidente, chers membres de la Commission,

Le 25 mai dernier, le gouvernement du Québec a annoncé sa réforme réglementaire en immigration. Le gouvernement espère ainsi surmonter la pénurie de main-d'œuvre, valoriser la langue française et assurer une meilleure répartition régionale des nouvelles arrivantes et des nouveaux arrivants. Une consultation publique tenue par la Commission des relations avec les citoyens auprès de la société civile et des différents groupes concernés a été annoncée au même moment. L'Université du Québec (UQ) juge pertinent de contribuer à cette importante réflexion collective par l'entremise de cette lettre destinée aux membres de la Commission. Parmi les programmes qui seront modifiés, le volet Diplômés du Québec du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) suscite particulièrement l'intérêt de l'UQ.

Annoncé en 2008 et mis en place en 2010, le PEQ est un levier d'attraction et de rétention des étudiantes et des étudiants internationaux puisqu'il incite et favorise leur établissement permanent au Québec après leur diplomation.

Ce programme est important pour le réseau de l'Université du Québec (UQ) étant donné que la présence de personnes étudiantes issues de l'international dans les établissements du réseau permet un plus grand bouillonnement d'idées et une diversité bénéfique pour la réalisation de la mission de l'Université en matière de recherche, d'enseignement et de services à la collectivité.

En modifiant le volet Diplômés du PEQ, le gouvernement entend notamment éliminer les conditions sur l'expérience de travail et sur le statut d'emploi. Nous souhaitons réagir favorablement à ces éléments qui nuisaient à plusieurs étudiantes et étudiants internationaux récemment diplômés d'un établissement universitaire. Le retrait de ces conditions devrait diminuer l'exode de ces diplômés vers d'autres provinces, voire d'autres pays.

De plus, la réforme vise à renforcer la maîtrise du français et la connaissance de la société d'accueil en mettant l'accent sur les études postsecondaires dans un programme francophone et sur la présence au Québec d'une durée équivalente à la moitié des études. Avec ses dix établissements universitaires, leurs campus et leurs centres de services en région, l'Université

du Québec est présente sur l'ensemble du territoire québécois. Elle contribue ainsi à régionaliser l'immigration francophone, à faciliter l'enracinement dans la société des nouveaux arrivants et des nouvelles arrivantes et à promouvoir la culture québécoise. L'Université du Québec consent naturellement au fait que ces modifications devraient permettre de valoriser la langue française dans les études universitaires et inciter le développement d'un lien d'appartenance plus fort dans les communautés d'accueil puisque les étudiantes et les étudiants internationaux auront l'occasion de s'y établir de façon permanente plus facilement.

Par le fait même, ces modifications devraient rendre plus attrayant l'ensemble des établissements de l'UQ puisque ceux-ci prévoient un accès à la formation, à la recherche et à la création universitaire en français dans les différentes régions québécoises, incluant la région métropolitaine et la Capitale-Nationale. Il est ainsi espéré que le déséquilibre actuel entre les universités anglophones et les universités francophones – particulièrement celles de l'UQ – en matière d'inscriptions d'étudiantes et d'étudiants internationaux s'améliore.

Du fait de sa présence sur l'ensemble du territoire québécois, l'UQ est un des plus grands instruments de développement social, culturel et économique francophone du Québec. Or, afin d'avoir l'impact souhaité, les nouvelles orientations du gouvernement devront aussi être accompagnées de mesures concrètes favorisant l'accessibilité des différents établissements, à commencer par un réinvestissement majeur en faveur des dix universités du réseau de l'UQ<sup>1</sup>. Ce réinvestissement combiné à la réforme du PEQ est l'occasion de faire de notre réseau un acteur encore plus important de l'accès aux études universitaires et de l'intégration des nouveaux arrivants et des nouvelles arrivantes dans toutes les régions du Québec.

L'UQ souhaite également formuler quelques propositions qui pourraient bonifier davantage le volet Diplômés du Québec du PEQ. Parmi les différentes modifications présentées dans son projet de réforme, le gouvernement a défini les programmes francophones pouvant être complétés par les étudiantes et les étudiants internationaux afin d'être admissibles aux avantages du PEQ. On retrouve par exemple le baccalauréat, la maîtrise, le doctorat, le diplôme d'études collégiales techniques, le diplôme d'études professionnelles d'au moins 1 800 heures et d'autres diplômes postsecondaires. Nous considérons que les diplômes d'études supérieures spécialisées (DESS) francophones d'une durée d'au moins un an devraient être ajoutés à cette liste. Étant donné leur nature pratique, ceux-ci assurent déjà la formation d'étudiantes et d'étudiants hautement qualifiés et répondent aux enjeux liés à la pénurie de main-d'œuvre. Leur ajout à la liste des programmes admissibles contribuera à leur attractivité et permettra par le fait même de relever les défis auxquels le Québec fait face actuellement en ce qui a trait à l'emploi.

En sus, l'UQ juge pertinent que les diplômés d'un baccalauréat francophone soient exemptés

---

<sup>1</sup> UQ. (2023). *Pour une nouvelle impulsion de l'Université du Québec à la hauteur des aspirations du Québec*. Réseau de l'Université du Québec.

de faire un examen supplémentaire afin de démontrer leur connaissance du français à l'écrit de niveau 5 selon l'Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes. Afin d'être admissibles aux différents programmes francophones de baccalauréat, les étudiants et les étudiantes en provenance de l'étranger doivent déjà faire la preuve de leur connaissance du français écrit par la réussite d'un examen reconnu par les universités. Ainsi, la connaissance appropriée du français écrit des diplômés de baccalauréat a déjà été vérifiée au moment de leur admission. On peut d'ailleurs assumer qu'elle se perfectionnera durant leur parcours académique dans un programme francophone.

Afin d'assurer le succès de la réforme, il va également sans dire que le gouvernement du Québec devra collaborer étroitement avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) afin de réduire significativement les délais de traitement des demandes de résidence permanente.

L'Université du Québec estime que les modifications proposées au PEQ contribueront à stimuler la vitalité du français, faciliteront l'établissement permanent des étudiantes et des étudiants internationaux et permettront un certain rééquilibrage dans leur répartition à travers le Québec. Nous considérons également que les propositions soulevées ci-haut sont de nature à répondre encore plus efficacement aux défis actuels. En revanche, pour assurer une mise en œuvre réussie de ces mesures, il est essentiel de prévoir des investissements dédiés pour l'UQ afin que des initiatives d'intégration et d'accompagnement soient rendues possibles.

L'Université du Québec souhaite témoigner de son appréciation pour l'opportunité qui lui est offerte de contribuer à la discussion sur la réforme réglementaire en matière d'immigration et espère que les éléments susdits seront considérés dans le présent exercice d'analyse.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente et chers membres de la Commission, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Alexandre Cloutier  
Président  
Université du Québec